

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize le vingt-deux février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal **POMMIER**, Maire
MM **HERAULT, LOUVENT, PETIT MMES SABOURIN,**
FILLION Adjoints
MMES **MARTIN, MEREL, LAURENT, LE BOÏTE, MM**
BASCHET, BERTHELOT, COTTENCIN,

Absents excusés : Mme **FRADE** donne pouvoir à M. **POMMIER**
Mme **METAIS** donne pouvoir à M. **BASCHET**
Mme **NOURRY** donne pouvoir à M. **HERAULT**
M. **BECQUET** donne pouvoir à Mme **SABOURIN**
M. **CRUZ**

Absents : M. **BERARD,**

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Mme **FILLION** Martine

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 14 Décembre 2015

Concernant la décision modificative votée au chapitre des charges de personnel, Monsieur BASCHET demande une comparaison entre les deux exercices.

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour une délibération relative aux subventions pour la maison de santé.

I^e/ VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'installation de la vidéo-protection sur notre commune, il est possible de solliciter la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et précise que le taux maximum pouvant être accordé s'élève à 80% du montant HT de la dépense.

Trois entreprises ont été sollicitées pour l'installation de 13 caméras sur 11 sites différents. La commune sollicite la DETR (54 605,08 €) pour un montant de travaux s'élevant à 68 256,35 € HT.

Monsieur BASCHET demande quel est le coût annuel de la maintenance.
Monsieur le Maire répond que celui-ci s'élève à environ 6 à 8 % du coût de l'investissement. Ce coût peut-être réduit s'il y a une mutualisation avec les onze communes souhaitant s'équiper.

Monsieur BERTHELOT demande si ces onze communes ont consulté les mêmes sociétés.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise que des démonstrations de matériel ont été réalisées sur la commune de Voulx. Il faut aller vers un accord avec les autres communes afin de diminuer les coûts.

Madame LE BOITE n'est pas favorable à la mise en place de la vidéo-protection car elle reste persuadée que la gendarmerie se désengagera alors de plus en plus.

Cependant, elle est favorable à demander la D.E.T.R

A la suite du vote (14 VOIX POUR et 3 ASBTENTIONS), le Conseil Municipal sollicite la DETR pour l'installation de la vidéo-protection sur notre commune.

II° DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison de santé pluridisciplinaire, il est possible de solliciter également la D.E.T.R. Le taux maximum pouvant être accordé s'élève à 40 % de la dépense HT après validation du projet par l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur BASCHET rappelle que pour avoir une appellation de maison de santé pluridisciplinaire, il faut avoir deux médecins.

Monsieur BASCHET demande également si le permis modificatif est accordé.

Monsieur HERAULT répond que celui-ci a été accepté le 11 décembre 2015.

Monsieur BASCHET demande si les travaux seront engagés dans le cas où il n'y aurait pas de subvention ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur BASCHET demande si la région a été également sollicitée.

Monsieur le Maire répond qu'une demande de subvention est également envoyée à la région. Cependant, compte-tenu des élections récentes, les commissions se mettent en place, les services sont en réorganisation et le traitement des dossiers est donc un peu plus compliqué et retardé.

Madame LE BOITE demande s'il a été fait des demandes de subvention dans le cadre des réserves parlementaires notamment auprès de Madame LACROUTE et de Monsieur JACOB. Monsieur le Maire répond que plusieurs demandes ont été formulées auprès de Madame la Députée de notre circonscription et des sénateurs de notre département. Certains ont déjà répondu négativement. D'autres ont demandé des pièces complémentaires.

A la suite du vote (14 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS), la D.E.T.R sera demandée pour l'aménagement de la maison de santé).

Madame LE BOITE s'abstient par rapport à l'investissement mais pas pour solliciter les subventions.

III° POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur HERAULT informe que concernant le Plan Local d'Urbanisme, le travail sur le fond de plan se termine notamment avec la mise à jour des données cadastrales. Un prestataire est venu en mairie recenser les permis de construire des dix dernières années.

Pour la maison de santé, Monsieur HERAULT précise que le travail avec les partenaires santé continue. La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis et l'analyse est en cours. Monsieur STRANART doit présenter les résultats de cette analyse mercredi 24 Février.

Madame SABOURIN donne le compte-rendu de la commission animation qui a eu lieu le 29 Janvier 2016.

Madame LE BOITE demande un décompte de L.O. L.E.

Madame SABOURIN répond que 17 sorties ont été organisées regroupant environ 157 enfants. Elle est en attente d'un état plus détaillé que doit fournir Monsieur BECQUET.

Madame SABOURIN explique que le Département diminue les subventions pour le transport scolaire. Pour les collégiens, la carte annuelle coûtera 100 € à la prochaine rentrée scolaire au lieu de 12 € aujourd'hui.

Monsieur LOUVET informe que les travaux de réfection du mur entre le nouveau et l'ancien cimetière sont confiés à l'entreprise SIMOES pour un montant de 5 074,33 € HT.

Monsieur le Maire propose que soit organisée prochainement une réunion de la commission « Bâtiments ». Cette réunion aura lieu le mercredi 9 Mars à 9H00 en mairie.

L'aménagement du bureau de la police municipale sera également étudié lors de cette commission.

Madame FILLION donne le compte-rendu du conseil d'école Dufet-Bourdelle.

Il y a 82 enfants à la maternelle et une prévision de 80 enfants pour l'année prochaine. Il n'y aura pas de fermeture de classe l'an prochain.

Les horaires des rythmes scolaires conviennent à l'équipe enseignante mais les enfants sont toujours aussi fatigués.

En conclusion, tout se passe bien à l'école maternelle.

Monsieur PETIT donne le compte-rendu de la réunion de la commission voirie qui s'est déroulée le 28 Janvier 2016.

Une première ébauche des travaux pour l'année 2016 a été établie et l'enveloppe s'élèverait à 109 000 €. Ces travaux concernent :

- La réfection des rives de la rue des Murs
- La réfection du parking des cars de la piscine avec plateforme en enrobé
- La réalisation d'un parking supplémentaire sur le champ de foire. Un îlot central avec arbustes serait installé.
- Réfection de l'allée centrale de la mairie avec accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) salle Louise Ménigault.

La pose d'écluses est envisagée rue Edmond Hubert dans le cadre du programme des amendes de police.

Monsieur BASCHET demande que l'on fasse une demande de participation au SIVOM concernant l'aménagement du parking de la piscine.

IV°/ DIVERS

Monsieur le Maire informe que Monsieur BOURCIER vice-président de la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing a démissionné. Monsieur BABUT, Maire de Souppes a été élu vice-président en charge du développement économique.

Au niveau de la fiscalité professionnelle unique, le montant figé de 2015 sera versé à la communauté de communes qui redistribuera ensuite à chaque commune. Les communes seront impactées les années suivantes par le lissage des montants reversés.

Pour la zone d'activité, la communauté de communes travaille sur la reprise des terres exploitées.

Concernant la structure porteuse de développement, la communauté a le projet d'acheter un local pour les entreprises qui démarrent. Deux sites ont été ciblés (Off Road à Egreville et Sogaplast à Château-Landon).

Monsieur le Maire demande à Monsieur BASCHET quel est le site le plus adapté.

Monsieur BASCHET précise qu'en terme financier, le site de Château-Landon serait le plus opérationnel rapidement.

Pour Monsieur le Maire, il faudrait que dans une logique économique cette structure soit au plus proche des entreprises de la zone d'activités donc sur Egreville. De plus, Off Road est un bâtiment bien adapté.

Monsieur BASCHET ajoute que la discussion de la commission porte sur le bien-fondé d'une structure porteuse. Il faut préciser ce qu'il faut y mettre dedans.

Sur le Numérique, Monsieur le Maire informe que rien n'est prévu pour 2016.

Monsieur BASCHET précise que les études débuteront en 2018 pour Egreville.

Cependant, on arrive à un débit supérieur dans le centre d'Egreville. Le problème subsiste pour les hameaux. Celui-ci n'existera plus avec la fibre optique.

Tour de Table

Monsieur BASCHET demande un bilan financier des manifestations organisées en 2015. Les dépenses sont plus importantes par rapport aux années précédentes.

Madame LE BOITE demande si une réunion du CCAS est prévue.
Il y aura une réunion prochainement notamment pour le budget 2016.

Madame LAURENT signale que le parking du champ de foire situé face à l'école maternelle est engorgé d'eau lorsqu'il pleut beaucoup et s'interroge sur le projet d'aménagement d'un parking supplémentaire.

Monsieur LOUVET répond que cet endroit est le point le plus bas du champ de foire. Il faudra prévoir peut-être des drains lors des travaux d'aménagement du futur parking.

Monsieur HERAULT informe que la cotisation du SIVLO est maintenue à 2 € par habitant. Cependant, le syndicat doit être vigilant et doit éviter de se faire « absorber » par un syndicat plus puissant où les travaux sont importants et ayant pour conséquence une hausse importante des cotisations.

Aucune remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 20H25.